

A4 Néophytes envahissantes

Les néophytes envahissantes sont en augmentation et représentent une menace pour la biodiversité. Le Parc Chasseral facilite l'accès à l'information et apporte des conseils aux propriétaires fonciers afin de dynamiser les actions de lutte contre les néophytes envahissantes et préserver ainsi la biodiversité. Il accompagne les communes dans leurs actions de sensibilisation et de lutte, tout en coopérant activement avec les acteurs impliqués dans ces actions.

DESCRIPTIF

Le Parc propose un soutien aux communes et aux propriétaires fonciers pour réaliser la planification de la lutte contre les néophytes envahissantes. Les moyens disponibles pour ces actions étant limités, il est indispensable de fixer des priorités. Le Parc Chasseral conseille les propriétaires fonciers, à qui incombe la responsabilité des mesures de lutte, en les aidant par exemple à mettre en place des actions d'arrachages avec des bénévoles sur les sites identifiés comme étant prioritaires.

Contribution aux effets du Parc mentionnés dans sa Charte

Aa. Favoriser le maintien et l'interconnexion de surfaces riches en biodiversité pour une infrastructure écologique robuste

- Une dynamique élevée d'actions en faveur de la biodiversité, aussi bien par le Parc que de la part d'autres acteurs.

Ab. Intégrer la prise en compte de la biodiversité en minimisant l'impact des activités humaines

- Les bonnes pratiques, en faveur de la biodiversité sont discutées et adoptées par les nombreux acteurs concernés.

Importance du projet pour le Parc

Les néophytes envahissantes menacent la biodiversité et les écosystèmes. Il est important que les propriétaires et communes prennent en compte cette menace, sachent reconnaître les espèces et connaissent les mesures de lutte. Le rôle des diverses instances reste toutefois flou, le Parc entend amener un minimum de coordination régionale.

Lien avec d'autres projets

A1 Forêts riches en espèces

A2 Biodiversité des pâturages et des champs

A3 Nature au village

B1 Paysage et patrimoine au village

B3 Paysage et patrimoine rural

D3 Médiation territoriale

ETAT DU PROJET

Le Parc Chasseral a élaboré une première stratégie interne présentant la liste des néophytes envahissantes pour lesquelles la lutte est jugée prioritaire, les principes de priorisation pour la lutte sur le terrain et la procédure pour la planification par communes.

Le Parc est par ailleurs impliqué dans le groupe de suivi du canton de Neuchâtel sur la thématique des néobiontes (néophytes et néozoaires). Le Parc participe à une séance annuelle afin d'échanger avec les acteurs concernés (cantons, villes, ponts et chaussées, CFF, cercle exotique, Infoflora, Infofauna).

Sensibilisation, formation et conseil

Le Parc Chasseral aborde actuellement la thématique des néophytes envahissantes par le biais des formations sur la gestion différenciée des espaces verts adressées aux communes ainsi que dans le cadre des conseils personnalisés aux habitants liés au projet A3 « Nature au village ».

Actions concrètes et suivi sur le terrain

Le Parc Chasseral suit l'évolution du foyer de renouée du Japon (*Reynoutria japonica* aggr.) à Sonvilier depuis 2018. Il coordonne 3 actions annuelles d'arrachage avec le propriétaire. Plusieurs actions par des bénévoles (voir projet C3.03 « Chantiers nature ») ont été organisées sur le site.

A Péry-La Heutte, le Parc participe à l'action d'arrachage des néophytes organisée par la commune. Une dizaine de bénévoles participe chaque année à cette journée d'action (depuis 2021).

A La Neuveville, un inventaire des ailantes (*Ailanthus altissima*) a été réalisé en 2022 par le Parc Chasseral, répertoriant tous les individus femelles porteurs de graines. Toujours à La Neuveville, dans la surface incendiée en 2018, un paulownia (*Paulownia tomentosa*) a été découvert en 2021. Il a depuis été éliminé mais les rejets et semis sont encore combattus annuellement.

Accompagnement des communes

La commune de Péry-La Heutte a fait l'objet d'un inventaire des néophytes envahissantes en 2021 dans le cadre d'un travail de semestre d'un étudiant de la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL) encadré par le Parc Chasseral. Ce travail a permis d'établir un état des lieux des espèces présentes et d'aboutir à un plan d'action contre les néophytes envahissantes à l'échelle de la commune. Les communes d'Evilard-Macolin et d'Orvin ont également fait appel au Parc Chasseral pour les accompagner sur cette thématique.

EFFETS SPÉCIFIQUES ATTENDUS POUR 2025-2028

Le Parc va sensibiliser et accompagner propriétaires et communes à la problématique des néophytes envahissantes et aux moyens de lutte adaptés. Les actions concrètes menées sur le terrain d'exemples.

Sur les sites identifiés comme sensibles (renouée du Japon à Sonvilier, ailante et paulownia à La Neuveville), une diminution (ou a minima une stabilisation) de la prolifération est visée.

PRESTATIONS 2025-2028

Indicateurs opérationnels

A4.01 Etat de lieux

Un bilan de la lutte contre la renouée du Japon sur le site du Château d'Erguël à Sonvilier sera réalisé en 2027 après 10 ans d'actions.

En 2027, Etat des lieux de la population d'ailante à La Neuveville (à comparer avec l'état 2022).

A4.1 2027 Etat des lieux de la renouée du Japon à Sonvilier et de l'ailante à La Neuveville

A4.02 Accompagnement d'actions d'éradication

Mise en place de chantiers de lutte face aux néophytes envahissantes en partenariat avec les communes. Ces journées permettent de lutter sur des sites prioritaires identifiés (rive gauche du lac de Bienne, nouveaux foyers, rives des affluents de La Suze) et de sensibiliser la population. Mobilisation des bénévoles du Parc.

A4.2 annuel : Action sur au moins un site prioritaire identifié impliquant des bénévoles adultes

A La Neuveville, les ailantes (et les *paulownias* le cas échéant) doivent être empêchés de fructifier afin de limiter leur extension. Un relevé doit permettre d'identifier annuellement les individus femelles à éliminer.

A4.3 annuel : repérage et élimination des ailantes femelles (rive gauche du lac de Bienne)

A4.03 Sensibilisation, formation et conseil

La lutte face aux néophytes envahissantes passe par des actions de communication à différentes échelles. Le parc accompagne les communes pour la communication à la population et communique à plus large échelle sur ce thème via les médias régionaux et les réseaux sociaux.

A4.4 annuel : Deux articles ou actions de communication sur les néophytes envahissantes

Les viticulteurs de la rive gauche du lac de Bienne sont sensibilisés à la thématique des néophytes envahissantes et aux moyens de lutte.

A4.5 annuel : Conseil à 2 viticulteurs sur les néophytes

Le Parc accompagne et conseille les communes pour prioriser la lutte face aux néophytes envahissantes sur leur territoires (priorisation des sites, des espèces et choix des mesures appropriées).

A4.6 2028 : 4 communes traitent de la lutte contre les néophytes avec une stratégie locale structurée et déclinée en mesures telles qu'informations aux habitants, actions d'éradication, inscription d'articles dans le Règlement communal de construction, etc.

A4.04 Coordination régionale

Coordination avec les stratégies cantonales et celles d'autres acteurs (CFF, syndicat des eaux de La Suze, milieux agricoles).

A4.7 annuel : Echange annuel avec les

A. Espèces & habitats

Un environnement naturel de qualité

*différentes structures
s'occupant de néophytes*

Indicateurs pour la convention programme

Indicateur global

A4 2028 : 4 communes traitent de la lutte contre les néophytes avec une stratégie locale structurée et déclinée en mesures telles qu'informations aux habitants, actions d'éradication, inscription d'articles dans le Règlement communal de construction, etc.

ORGANISATION DU PROJET

Direction du projet

- Romain Fürst, responsable des projets « espèces et habitats », 10% d'équivalent plein temps (EPT)
- Isaline Mercerat, botaniste, responsable de projets, 10%

Accompagnement et conseils

- Anatole Gerber, responsable du Pôle « espèces et habitats », 5%

Au total, le projet A4 « Néophytes envahissantes » mobilise l'équivalent de 0.25 personne.

Partenaires

- Propriétaires et exploitants concernés
- Syndicat d'aménagement des rives de La Suze
- Laboratoire cantonal Berne
- Office des ponts et chaussées (OPC) du canton de Berne
- Service faune, forêt, nature du canton de Neuchâtel (SFFN)
- Groupe Espèces invasives Neuchâtel (GRINE)

Intégration dans des outils / processus de planification plus larges

- Manuel de gestion des néophytes envahissantes du canton de Neuchâtel (2022)
- Stratégie de la Suisse relative aux espèces exotiques envahissantes (OFEV 2016)
- Aperçu des espèces exotiques et de leurs conséquences. État 2022 (OFEV 2022)
- Infoflora : Liste des néophytes envahissantes et potentiellement envahissantes de Suisse (état 2021) et fiches d'information respectives.
- Documents du Cercle exotique (groupe de travail de la Conférence des chefs des services de la protection de l'environnement)

CALENDRIER

Année de réalisation des prestations

2025	2026	2027	2028

Les prestations sont réalisées en continu

BUDGET ET FINANCEMENT

	2025	2026	2027	2028	Total
DEPENSES	50'000	50'000	50'000	50'000	200'000
A4.01 Accompagnement d'actions d'éradication	20'000	20'000	20'000	20'000	80'000
A4.02 Sensibilisation, formation et conseil	20'000	20'000	20'000	20'000	80'000
A4.03 Coordination régionale	10'000	10'000	10'000	10'000	40'000
RESSOURCES FINANCIERES + CONTRIBUTIONS MATERIELLES	50'000	50'000	50'000	50'000	200'000
RESSOURCES FINANCIERES	50'000 100%	50'000 100%	50'000 100%	50'000 100%	200'000 100%
Confédération « parcs »	25'000 50%	25'000 50%	25'000 50%	25'000 50%	100'000 50%
Confédération « autres »	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Canton BE «parcs»	10'000 20%	10'000 20%	10'000 20%	10'000 20%	40'000 20%
Canton BE «autres»	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Canton NE "parcs"	4'000 8%	4'000 8%	4'000 8%	4'000 8%	16'000 8%
Cantons NE «autres»	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Parc "contribution financière"	11'000 22%	11'000 22%	11'000 22%	11'000 22%	44'000 22%
Communes et membres	0	0	0	0	0
Soutiens affectés sur projet	0	0	0	0	0
Soutiens affectés sur projet à trouver	5'000	5'000	5'000	5'000	20'000
Financement par les bénéficiaires sûres	0	0	0	0	0
Financement par les bénéficiaires à trouver	6'000	6'000	6'000	6'000	24'000
ventes, recettes, dédommagement sûres	0	0	0	0	0
ventes, recettes, dédommagement à trouver	0	0	0	0	0
CONTRIBUTIONS MATERIELLES	0 0%				
Prestations offertes par le Parc	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%
Prestations offertes par des tiers	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%	0 0%